



RÉGION ACADÉMIQUE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Le Recteur de la région Guyane,  
Recteur d'Académie  
Chancelier des Universités

**Rectorat**

**Division des examens  
et Concours**

DEC1/BTS/2019

Affaire suivie par :  
Trecy DIOMAR-HALIAR

Tél : 0594 27.21.83  
[Trecy.Diomar-Haliar@ac-guyane.fr](mailto:Trecy.Diomar-Haliar@ac-guyane.fr)  
BP 6011

97306 Cayenne cedex

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D643-1 et suivants relatifs au Brevet de Technicien Supérieur ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 1987 fixant les modalités d'organisation des examens des brevets de technicien supérieurs.
- Vu l'arrêté du 28 juin 2018 (NOR : ESR1800114A) relatif à l'organisation de la session 2019 du Brevet de technicien Supérieur ;

### ARRETE

ARTICLE I : Les registres de pré-inscription à la session 2019 des examens des brevets de technicien supérieur sera ouvert comme suit :

**Du lundi 15 octobre 2018 au mercredi 14 novembre 2018 à 12 heures**

En cas d'acheminement par la voie postale, les dossiers d'inscription doivent être expédiés au plus tard à ces mêmes dates, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE II : Les confirmations d'inscription devront être expédiées au plus tard le **vendredi 30 novembre 2018**, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE III : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 04 octobre 2018

Le Recteur,

Pour le Recteur et par délégation  
Le secrétaire Général de l'Académie

**Firmin PIERRE MARIE**